

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2022

ville de OUISTREHAM-RIVA-BELLA
Application agréée E-justice

Extrait du Registre des Délibérations

99_DE-014-2114 04884-20221114-DEL20221114

DEL20221114_03

Du 14 novembre 2022

CM6.2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 14 novembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR (sortie pendant la délibération), Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER), Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), François NOURRY (P. Mme BÖRNER)
Secrétaire de séance : M. TOLOS.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – MODIFICATION DES GRADES D'ACCES AU POSTE DE REFERENT(E) FAMILLE – modification de la délibération DEL20220912_12A du 12/09/2022

DEL20221114_03

Présents : 25

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Rapporteur : C. Lechevallier - VU en C° finances du 10/11/2022

Pour rappel, par délibération en date du 12 septembre 2022, le conseil municipal a modifié le grade d'accès au poste de référent(e) famille au sein du Pavillon afin de permettre le recrutement d'un postulant en remplacement de l'agent qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Contre toute attente, l'agent pressenti au recrutement a notifié le retrait de sa candidature, au motif qu'il a accepté un autre poste dans une autre collectivité. Il convient donc de modifier à nouveau le profil du poste et les grades d'accès.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des personnes présentes¹ de modifier comme suit la délibération n°DEL20220912_12a du 12 septembre 2022 inhérente à la création de poste de référent famille, afin d'ouvrir au maximum à la candidature tout en respectant les recommandations de la CAF :

MODIFICATION DE GRADE D'ACCES AU 01/12/2022				
CODE POSTE	POSTE	Temps de travail	Grade d'accès à modifier	Nouveau grade d'accès
CSC1	Référent famille	Temps complet	Animateur Animateur ppal 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation ppal 1 ^{ère} classe	Assistant socio-éducatif Moniteur – Educateur et intervenant familial ppal Moniteur – Educateur et intervenant familial

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le

Certifiée exécutoire le

¹ Mme Müller de Schongor est absente pendant la présente délibération.